



Journées Internationales de la  
Qualité Hospitalière & en Santé

**4 & 5 DÉCEMBRE 2017**

**BEFFROI DE MONTROUGE**

# ESPACE EXPOSITION

RENFORCER LA RELATION AVEC SES CLIENTS / IDENTIFIER ET RENCONTRER DES PROSPECTS,  
PRÉSENTER UN NOUVEAU PRODUIT / AUGMENTER SA NOTORIÉTÉ  
S'INFORMER DES ÉVOLUTIONS DU SECTEUR HOSPITALIER



**+ DE 500 DÉCIDEURS**  
**EN QUALITÉ GESTION DES RISQUES**

**PUBLIC**



- ◇ QUALITIENS ET GESTIONNAIRES DE RISQUES
- ◇ MÉDECINS ET SOIGNANTS
- ◇ MANAGERS, DÉCIDEURS
- ◇ USAGERS ET REPRÉSENTANTS DES USAGERS
- ◇ INGÉNIEURS, TECHNICIENS ET EXPERTS
- ◇ CADRES DE SANTÉ, SOIGNANTS
- ◇ ACTEURS INSTITUTIONNELS
- ◇ ETUDIANTS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

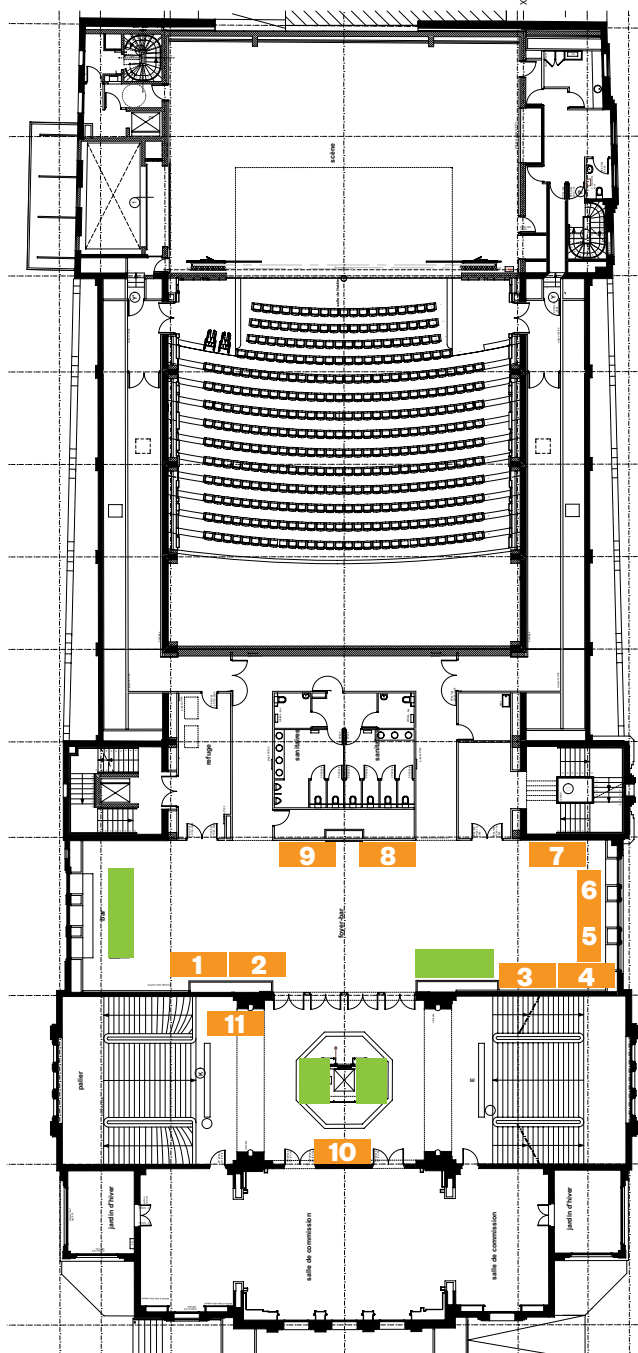


## GOODIES

(à fournir en 600 ex.)

- Cordelettes porte-badges
- Stylos ou Bloc-notes (pour insertion dans les sacoches)
- Plaquettes publicitaires (pour insertion dans les sacoches)
- autre suggestion, ...

**800 € HT**



stand buffet

## FORMULE A STAND

- 2 tables
- + 2 chaises
- + branchement électrique
- + 2 badges compris pour accéder aux conférences (incluant pauses et repas\*)

\* repas assis avec les congressistes

**3 300 € HT**

## FORMULE B ATELIER PARTENAIRE

1 Conférence libre intégrée au programme dans une salle dédiée située au cœur des JIQHS.

- + Présentation de votre logo et de votre atelier dans le programme officiel

**3 000 € HT**

## FORMULE C PACK STAND + ATELIER PARTENAIRE

Contenu

Formule A + Formule B

**5 500 € HT**



Journées Internationales de la  
Qualité Hospitalière & en Santé

# ESPACE EXPOSITION



# CONTRAT ET INSCRIPTION

Raison sociale : .....

Nom du responsable : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

BP : ..... CP : ..... Ville : .....

Pays : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : .....

N° TVA Intracommunautaire\* : .....

(\*) N° de TVA obligatoire pour tout pays appartenant à l'UE

Adresse de facturation si différente : .....

.....

Ayant pris connaissance des conditions générales de vente, nous demandons à participer aux  
**JIQHS 2017 - 4 & 5 DÉCEMBRE 2017 - BEFFROI DE MONTRouGE**

- (1) A  Stand : 3300 € HT
- B  Formule Atelier partenaire : 3000 € HT
- C  Formule Stand + Atelier partenaire : 5500 € HT
- (2)  Badge(s) supplémentaire(s) :  X 600 € =  € HT
- (3)  Goodies  : 800 € HT
- Total (1+2+3) =  € HT

# ESPACE EXPOSITION



Journées Internationales de la  
Qualité Hospitalière & en Santé

Date, signature et cachet de l'entreprise :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1 - La ou les demandes d'admission doivent

être accompagnées d'un premier paiement.

Celui-ci comporte, d'une part les frais d'ouverture du dossier (20% du montant total de la réservation), d'autre part le montant des frais de participation dans les conditions fixées par l'Organisateur.

Les frais d'ouverture du dossier restant en tout état de cause acquis à l'Organisateur et ce quelque soit la suite donnée à la demande d'admission.

## 2 - Le montant de la participation est fixé par l'Organisateur.

Ce montant pourra être révisé si le cours des matériaux, de la main-d'oeuvre, des transports et services, ainsi que le coût des obligations fiscales et sociales subissaient une variation sensible entre la date d'établissement par l'Organisateur des conditions d'admission et la date d'ouverture de la Manifestation.

## 3 - Le règlement des frais de participation s'effectue par chèque ou par virement bancaire

pour la première échéance, et pour le solde, comme précisé ci-dessous :

### Réservation avant le 30 juin 2017 :

- premier versement : 50% du total TTC de la réservation,
- solde à régler à réception de la facture, 1 mois avant la manifestation.

### Réservation après le 30 juin 2017 :

- intégralité du montant de la réservation T.T.C (chèque ou attestation de virement bancaire à joindre à la demande d'admission)

## 4 - Le non-règlement aux échéances prévues

du montant de la participation entraîne l'annulation du droit à disposer de l'emplacement attribué (dans l'exposition pour les stands, dans le programme officiel pour les insertions publicitaires).

## 5 - L'Organisateur est exonéré de toute

**responsabilité** concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la Manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie et sinistre quelconque, etc.

## 6 - Annulation ou report de la manifestation

Si un cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence ou si toute épidémie, pandémie, décision législative, réglementaire, administrative en relation avec une telle épidémie ou pandémie entraînait un retard de l'ouverture, l'arrêt prématuré, l'annulation de la manifestation ou rendait impossible l'exécution de tout ou partie des prestations offertes aux exposants par l'organisateur, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnité de ce fait. Les sommes afférentes à la manifestation perçues par l'organisateur restant disponibles après le paiement de toutes dépenses directes et indirectes engagées par l'organisateur seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES :

En cas d'annulation par les demandeurs dans un délai supérieur à un mois avant l'ouverture de la Manifestation, l'Organisateur conserve à titre d'indemnité 50% de la valeur due à plus d'un mois et à moins d'un mois : 100 %, sans préjudice des indemnités dues. En cas de litige, seuls les tribunaux de Paris seront compétents.

## ESPACE EXPOSITION



Journées Internationales de la  
Qualité Hospitalière & en Santé